



ACADÉMIE RÉGIONALE DE POLICE DE BRUXELLES

APPEL AUX CANDIDATS

CONSEILLER·ÈRE PÉDAGOGIQUE NIV. B (M/F/X)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique et de la modernisation continue de ses formations, l'Académie Régionale de Police de Bruxelles (ARPB) recrute **un conseiller pédagogique (Niv B) à temps plein** chargé de soutenir le développement pédagogique de l'Académie.

1. Conditions de participation :

- Être titulaire d'un diplôme de bachelier.
- Une expérience dans le domaine de la pédagogie, de l'enseignement ou de la formation d'adultes constitue un atout.
- Une formation, une certification ou un parcours de développement des compétences dans le domaine pédagogique, de la didactique ou de la formation d'adultes constitue un atout.
- Ne pas avoir obtenu une mention finale ou partielle « insuffisant » lors d'une évaluation au cours des cinq dernières années.
- Disposer d'un feuillet disciplinaire vierge.
- Être du régime linguistique français.
- Être bilingue FR/NL ou NL/FR (certification SELOR / Travaillerpour.be) ou s'engager à obtenir cette certification dans l'année suivant l'entrée en fonction.
- Une expérience professionnelle au sein de l'une des six zones de police bruxelloises constitue un atout.

2. Description de la fonction :

2.1 Contenu de la fonction :

Le Conseiller pédagogique travaille au sein de la Cellule pédagogique, aux côtés de collègues francophones et néerlandophones, sous la responsabilité d'un Coordinateur. Le service travaille en étroite collaboration avec la Cellule Qualité, le secrétariat, les formateurs et les moniteurs. Les pédagogues de l'A.R.P.B. entretiennent par ailleurs une collaboration régulière avec leurs homologues des autres écoles de police du pays, ainsi qu'avec le Département Management de la formation de D.R.P., au niveau de la Police fédérale.

Guidé par la Vision et les Valeurs de l'Académie Régionale de Police de Bruxelles, il/elle exerce notamment les missions suivantes :

- **Assurer le rôle de conseiller pédagogique auprès du personnel d'encadrement, du personnel enseignant et de tout autre intervenant œuvrant dans les programmes de formation :**
 - Encadrement, conseil et accompagnement pédagogique et didactique.
 - Rôle de soutien auprès des spécialistes-experts du contenu des formations.
 - Aide au développement et à l'élaboration d'outils méthodologiques tenant compte des objectifs pédagogiques poursuivis.
 - Préparation et organisation de formations à la pédagogie et à la didactique.
 - Soutien à l'élaboration et à la conception d'activités de formation.
 - Évaluation des cours dispensés et des activités d'apprentissage et élaboration d'outils d'évaluation appropriés.
 - Communication avec le personnel enseignant et veille à la coordination entre les cours.
- **Assurer un rôle d'accompagnement, d'orientation, de soutien aux stratégies d'apprentissage des participants aux formations :**
 - Encadrement, conseil et accompagnement collectif auprès des apprenants.
 - Encadrement, conseil et accompagnement individualisé auprès des apprenants.
 - Conception et organisation de modules de cours relatifs aux méthodes de travail, aux techniques de mémorisation, à la planification, à la compréhension d'énoncés, aux outils d'autoréflexion et d'autoévaluation, destinés aux apprenants.
- **Développer la collaboration pédagogique avec des partenaires internes et externes à la police :**
 - Participation à des groupes de travail.
 - Participation à des réseaux d'expertise inter-écoles.
 - Participation à des comités techniques.
 - Collaboration avec des responsables pédagogiques d'écoles de police belges, d'écoles de police étrangères et d'écoles de l'enseignement supérieur.
- **Participer à des événements en lien avec les parcours d'apprentissage :**
 - Participation à des conseils de classe et des jurys de délibération.
 - Présentation de la Cellule pédagogique lors des journées d'accueil, des journées portes ouvertes et autres événements.
 - Collaboration avec les autres services de l'A.R.P.B.

2.2 Objectifs stratégiques :

Dans le cadre de ses missions, le membre de la cellule pédagogique contribue activement à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'ARPB :

- En participant à la conception, au développement, à l'évaluation et à l'amélioration continue des dispositifs de formation de l'ARPB.
- En prenant part activement à la modernisation des méthodes pédagogiques, à la digitalisation des apprentissages, à l'harmonisation des contenus de formation, au développement de nouvelles approches pédagogiques adaptées aux réalités policières contemporaines ainsi qu'au déploiement de la philosophie pédagogique transversale de l'Académie.

- En veillant à promouvoir l'excellence pédagogique, l'innovation, l'immersion linguistique, l'utilisation des outils numériques et le développement des compétences professionnelles des formateurs et des apprenants.

3. Profil :

3.1 Compétences techniques:

Le candidat :

- Possède ou développe des connaissances en pédagogie, didactique et méthodologie des apprentissages.
- Se tient informé des évolutions pédagogiques, des nouvelles méthodes d'enseignement et des innovations en matière de formation des adultes.
- Dispose d'une bonne connaissance des outils bureautiques et numériques utiles à la conception, à l'animation et au suivi des formations.
- Est capable de concevoir, analyser, adapter et évaluer des dispositifs de formation.
- Possède de bonnes capacités rédactionnelles ainsi que des aptitudes à la prise de notes, à la synthèse et à la rédaction de rapports, notes ou avis.
- Possède une capacité d'analyse lui permettant d'identifier les besoins en formation et de proposer des pistes d'amélioration adaptées.
- Une connaissance des différents courants pédagogiques, des méthodes d'apprentissage des adultes et des troubles de l'apprentissage constitue un atout.

3.2 Compétences comportementales :

Savoir-faire

Le candidat :

- Travaille de manière rigoureuse, structurée et méthodique.
- Planifie et organise son travail de façon autonome en déterminant efficacement les priorités.
- Fait preuve de proactivité et d'esprit d'initiative dans le respect de la ligne hiérarchique.
- Est capable d'apporter un feedback constructif et d'accompagner les collaborateurs dans une logique de développement des compétences.
- Communique de manière claire, précise et adaptée, tant oralement que par écrit.
- Travaille efficacement en équipe et favorise la collaboration entre les différents acteurs de la formation.
- Fait preuve de flexibilité et d'adaptabilité face aux évolutions des besoins institutionnels et pédagogiques.
- Est capable de participer à des projets transversaux et d'en assurer le suivi.

Savoir-être

Le candidat :

- Fait preuve d'intégrité, de discrétion et de sens des responsabilités.
- Adopte une attitude professionnelle, respectueuse et exemplaire en toutes circonstances.
- Démonstre des qualités d'écoute, d'ouverture d'esprit et d'empathie.
- Fait preuve d'engagement, de fiabilité et de loyauté envers l'institution.
- Contribue à créer un climat de travail positif et fédérateur.
- Adhère aux principes du management humain, fondés notamment sur la collaboration, la reconnaissance et le développement des compétences.
- Témoigne d'une volonté constante de se perfectionner et de contribuer à l'amélioration continue des pratiques pédagogiques.
- Est orienté solution et fait preuve d'un sens développé du service.

4. Offre

4.1 Conditions de travail :

- Le détachement est d'une durée d'un an, renouvelable,
- Le membre du personnel détaché reste soumis aux dispositions légales et réglementaires d'application pour le personnel du service de Police dont il est détaché : il conserve son statut administratif et pécuniaire, tel qu'il lui est appliqué dans son unité d'origine, complété le cas échéant par d'éventuels avantages de la part de l'ARPB selon les modalités définies par son organe d'administration,
- L'entrée en fonction est prévue dès que possible, sous réserve de l'accord de l'autorité compétente en la matière.

4.2 Lieu habituel de travail :

Académie Régionale de Police de Bruxelles sise rue du Planeur 10 à 1130 Bruxelles.

5. Introduction de la candidature

Le dossier de candidature doit comprendre

- Une lettre de motivation ;
- Une copie du ou des titres requis ou utiles ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une attestation d'absence d'évaluation avec la mention finale « insuffisant » au cours des cinq dernières années ;
- Une attestation de feuillet de sanction disciplinaire vierge ;
- L'avis du Chef de Corps.

L'ensemble du dossier de candidature doit être transmis avant le 23 octobre 2026 par mail à l'adresse eps.arpb-gpab.recruitment@police.belgium.eu en envoyant une copie à l'adresse benoit.blanpain@police.belgium.eu.

6. Renseignements complémentaires :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la coordinatrice de la cellule pédagogique de l'ARPB, Madame Elmy OLIVIER, via son adresse mail elmy.olivier@police.belgium.eu.

7. Emploi vacant.

8. Procédure de sélection :

L'ensemble des candidatures déclarées recevables seront examinées et évaluées sous l'angle des forces et des opportunités d'amélioration par une commission de sélection dont la composition a été déterminée de la manière suivante :

- Le Directeur de l'ARPB, à savoir le Commissaire Divisionnaire de Police Benoît BLANPAIN ou son remplaçant
- L'Officier coordinateur de la formation, à savoir le Commissaire de Police Pierre MELAET ou son remplaçant
- La coordinatrice de la cellule pédagogique, à savoir Madame Elmy OLIVIER.

Les candidat(e)s seront convoqué(e)s à un entretien oral devant la commission de sélection. Celui-ci aura pour objet de vérifier l'adéquation entre leur profil et la description de fonction. Celui-ci sera également l'occasion de revenir sur la motivation et l'intérêt des candidat(e)s pour la fonction.

A l'issue des entretiens oraux, la commission de sélection communiquera son rapport à l'organe d'administration qui statuera souverainement quant au profil le plus adéquat pour la fonction. Néanmoins, au-delà de 10 candidatures déclarées recevables, seules les 5 candidatures démontrant l'expérience la plus adéquate (d'où l'importance d'apporter le plus grand soin au dossier de candidature) avec la fonction seront retenues pour l'entretien oral devant la commission de sélection.